




Fonds de placement garanti BMO



Principales caractéristiques

	FPG 75/75 	FPG 75/100 	FPG 100/100 
Date d'échéance	100 ans	100 ans	Choix du client : 15 à 25 ans
Prestation à l'échéance	La prestation à l'échéance est le montant le plus élevé entre le capital garanti à l'échéance et la valeur marchande du contrat.	La prestation à l'échéance est le montant le plus élevé entre le capital garanti à l'échéance et la valeur marchande du contrat.	La prestation à l'échéance est le montant le plus élevé entre le capital garanti à l'échéance et la valeur marchande du contrat.
Capital garanti à l'échéance ¹	75 % des dépôts à la date d'échéance	75 % des dépôts à la date d'échéance	100 % des dépôts effectués au moins 15 ans avant la date d'échéance et 75 % des dépôts effectués moins de 15 ans avant cette date.
Réinitialisations du capital garanti à l'échéance	Aucune	Aucune	Mensuelles automatiques jusqu'à 10 ans avant la date d'échéance
Prestation de décès	La prestation de décès est le montant le plus élevé entre le capital garanti au décès et la valeur marchande du contrat.	La prestation de décès est le montant le plus élevé entre le capital garanti au décès et la valeur marchande du contrat.	La prestation de décès est le montant le plus élevé entre le capital garanti au décès et la valeur marchande du contrat.
Capital garanti au décès ¹	75 % des dépôts	100 % des dépôts effectués avant le 80 ^e anniversaire; 75 % des dépôts effectués à compter du 80 ^e anniversaire 75/100 Plus⁴ : 100 % des dépôts effectués avant le 85 ^e anniversaire; 75 % des dépôts effectués à compter du 85 ^e anniversaire	100 % des dépôts effectués avant le 80 ^e anniversaire; 75 % des dépôts effectués à compter du 80 ^e anniversaire
Réinitialisations de la garantie au décès	Aucune	Caractéristique standard : Tous les trois ans jusqu'à la dernière date d'anniversaire de la police inclusivement qui tombe avant le 80 ^e anniversaire de naissance du rentier	Caractéristique optionnelle : Tous les trois ans jusqu'à la dernière date d'anniversaire de la police inclusivement qui tombe avant le 80 ^e anniversaire du rentier (l'option de réinitialisation de la garantie au décès doit être sélectionnée lors de l'émission de la police; des frais supplémentaires s'appliquent)
Règlement sous forme de rente	Choisissez l'Option de règlement sous forme de rente pour distribuer votre prestation au décès en une série de versements sous forme de rente.		
RFG ²	Catégorie A : 1,99 % à 3,00 % Catégorie Prestige : 1,91 % à 2,81 % Catégorie F : 0,90 % à 1,89 %	Catégorie A : 2,12 % à 3,32 % Catégorie Prestige : 1,94 % à 3,03 % Catégorie F : 1,05 % à 2,20 %	Catégorie A : 2,88 % à 3,30 % Catégorie Prestige : 2,49 % à 2,92 % Catégorie F : 1,75 % à 2,18 %
Catégorie Prestige ³	Offerte avec les options Frais d'acquisition initiaux, Frais d'acquisition différés et Sans frais d'acquisition.		

¹ Le montant est réduit en proportion des retraits effectués.

² Selon les estimations ou les RFG réels au 31 décembre 2021; englobe les frais de gestion, les frais d'assurance, les frais d'administration fixes (0,25 %) ainsi que les taxes applicables.

³ Pour être admissible, votre client doit détenir des actifs d'au moins 250 000 \$ dans un ou plusieurs contrats FPG BMO émis à son nom. Les dépôts admissibles passeront automatiquement de la catégorie A à la catégorie Prestige du fonds correspondant. La catégorie Prestige n'est pas offerte avec le Fonds du marché monétaire.

⁴ Offerte avec l'option Frais d'acquisition initiaux (FAI) assortie d'une commission sur les dépôts de 0 %, l'option de frais de vente de la catégorie F, quatre FPG portefeuilles FNB (Revenu fixe, Revenu, Conservateur, Équilibré) et le Fonds du marché monétaire.

Type de contrat	Âge maximal pour émettre une nouvelle police par option de garantie ⁵			
	FPG 75/75	FPG 75/100	FPG 75/100 Plus	FPG 100/100
Non enregistré, CELI, FRR	90	<80 ⁶	<85 ⁶	85
RER, CRI, RERI, REIR	71 ou une autre date d'échéance prévue par la Loi de l'impôt	71 ou une autre date d'échéance prévue par la Loi de l'impôt	71 ou une autre date d'échéance prévue par la Loi de l'impôt	71 ou une autre date d'échéance prévue par la Loi de l'impôt
FRV, FRRR, FRRI, FRVR	90	<80 ⁶	<85 ⁶	85

⁵ Tous les âges en date du 31 décembre (sauf indication contraire).

⁶ Âge à la date de naissance.

Dépôts sous forme de paiement unique	Type de compte	Âge maximal pour effectuer un dépôt ⁷		Âge maximal pour détenir un contrat ⁷	Montant minimal des dépôts initiaux	Montant minimal des dépôts subséquents
		FPG 75/75	FPG 75/100			
	Non enregistré, CELI	90	85	100	500 \$ par fonds; ou DPA ⁸ de 50 \$	100 \$ par fonds; ou DPA ⁸ de 50 \$
	FRR, FRV ⁹ , FRRR, FRRI, FRVR	90	85	100 ⁹	10 000 \$	500 \$ par fonds
	RER, CRI, RERI, REIR	71	71	100 ¹⁰	500 \$ par fonds; ou DPA de 50 \$	100 \$ par fonds; ou DPA de 50 \$
Retraits	<ul style="list-style-type: none"> Minimum de 500 \$ par fonds pour les retraits occasionnels et de 100 \$ pour les retraits automatiques Aucuns frais pour les retraits (sous réserve de frais de négociation à court terme ou de frais d'acquisition différés) 					
Échanges	<ul style="list-style-type: none"> Minimum de 500 \$ par fonds (échanges gratuits illimités) Les transferts entre différentes options de frais d'acquisition, options de garantie ou entre différents contrats sont traités comme un retrait et un dépôt et peuvent avoir une incidence sur les prestations garanties à l'échéance ou au décès; dans le cas d'un contrat non enregistré, une telle opération constitue une disposition imposable et peut donner lieu à un gain ou à une perte en capital 					

⁷ Toutes les dates sont en fait le 31 décembre de l'année où le rentier atteint l'âge indiqué.

⁸ Les montants des DPA peuvent être maintenus ou augmentés tous les ans d'un pourcentage fixe ou d'un montant.

⁹ Sauf si les lois provinciales ou fédérales relatives aux FRV vous obligent à transformer votre FRV en rente viagère à l'âge de 80 ans, l'âge maximal pour effectuer un dépôt est de 65 ans et l'âge maximal pour détenir le contrat est de 80 ans.

¹⁰ Pour les contrats de RER, de CRI, de RERI ou de REIR, sous réserve de conversion en FRR ou en régime de revenu de retraite immobilisé à l'âge de 71 ans ou à l'âge maximal où il est permis de détenir un RER en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (la « Loi de l'impôt »).



Options de frais d'acquisition

Frais d'acquisition initiaux	<ul style="list-style-type: none"> Les frais d'acquisition initiaux sont négociés entre vous et le propriétaire de la police (0 à 5,0 %). Il n'y a aucuns frais de rachat sur les retraits. Le capital garanti à l'échéance et le capital garanti au décès sont calculés selon le montant brut du dépôt (avant les frais d'acquisition initiaux). 																
Frais d'acquisition différés	<p>Les frais ci-dessous s'appliquent à tous les fonds (% de la valeur marchande des parts retirées) :</p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Année 1</td> <td>5,0 %</td> <td>Année 5</td> <td>4,0 %</td> </tr> <tr> <td>Année 2</td> <td>5,0 %</td> <td>Année 6</td> <td>3,0 %</td> </tr> <tr> <td>Année 3</td> <td>5,0 %</td> <td>Année 7</td> <td>2,0 %</td> </tr> <tr> <td>Année 4</td> <td>4,0 %</td> <td>Année 8 et suivantes</td> <td>0,0 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>Aucuns frais d'acquisition différés ne sont facturés au paiement de la prestation de décès.</p>	Année 1	5,0 %	Année 5	4,0 %	Année 2	5,0 %	Année 6	3,0 %	Année 3	5,0 %	Année 7	2,0 %	Année 4	4,0 %	Année 8 et suivantes	0,0 %
Année 1	5,0 %	Année 5	4,0 %														
Année 2	5,0 %	Année 6	3,0 %														
Année 3	5,0 %	Année 7	2,0 %														
Année 4	4,0 %	Année 8 et suivantes	0,0 %														
Sans frais d'acquisition	<p>Aucuns frais de rachat sur les retraits pour le client, mais :</p> <p>Sans frais d'acquisition (3) – il y a reprise de commission du conseiller (montant uniforme au prorata sur 24 mois)</p> <p>Sans frais d'acquisition (5) – il y a une reprise de commission du conseiller sur 5 ans, selon le tableau suivant :</p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Année 1</td> <td>100 %</td> <td>Année 4</td> <td>40 %</td> </tr> <tr> <td>Année 2</td> <td>80 %</td> <td>Année 5</td> <td>20 %</td> </tr> <tr> <td>Année 3</td> <td>60 %</td> <td>Année 6 et suivantes</td> <td>0 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>Aucune reprise de commission du conseiller sur les retraits annuels au titre d'un FERR, jusqu'à concurrence de 10 % ou sur tout paiement de la prestation de décès.</p>	Année 1	100 %	Année 4	40 %	Année 2	80 %	Année 5	20 %	Année 3	60 %	Année 6 et suivantes	0 %				
Année 1	100 %	Année 4	40 %														
Année 2	80 %	Année 5	20 %														
Année 3	60 %	Année 6 et suivantes	0 %														
Catégorie F	<ul style="list-style-type: none"> La catégorie F est offerte avec toutes les options de garantie. La catégorie F au nom du client est accessible au moyen de Fundserv seulement. Frais de conseiller maximaux de 1,25 %. 																

Commissions (brutes)

Catégories A et Prestige		Frais d'acquisition initiaux	Frais d'acquisition différés	Sans frais d'acquisition	
				Sans frais d'acquisition (3)	Sans frais d'acquisition (5)
	Dépôt	0 à 5,0 % négocié avec le client	5,0 %	3,0 %	5,0 %
	Commission de suivi (versée mensuellement)	1,00 % catégorie A 1,00 % catégorie Prestige (75/75 et 75/100) 0,85 % catégorie Prestige (100/100) de la valeur du placement à compter du 1 ^{er} mois 0 % marché monétaire	0,50 % catégorie A 0,50 % catégorie Prestige (75/75 et 75/100) 0,35 % catégorie Prestige (100/100) de la valeur du placement à compter du 1 ^{er} mois 0 % marché monétaire	1,00 % catégorie A 1,00 % catégorie Prestige (75/75 et 75/100) 0,85 % catégorie Prestige (100/100) de la valeur du placement à compter du 25 ^e mois 0 % marché monétaire	0,50 % catégorie A 0,50 % catégorie Prestige (75/75 et 75/100) 0,35 % catégorie Prestige (100/100) de la valeur du placement à compter du 25 ^e mois 0 % marché monétaire 1,00 % catégorie A 1,00 % catégorie Prestige (75/75 et 75/100) 0,85 % catégorie Prestige (100/100) de la valeur du placement à compter du 73 ^e mois 0 % marché monétaire

Frais

Fonds	FPG 75/75 			FPG 75/100 		
	RFG			RFG		
	Catégorie A	Prestige	Catégorie F	Catégorie A	Prestige	Catégorie F
Portefeuille FNB à revenu fixe	1,99 %	1,91 %	0,90 %	2,12 %	1,94 %	1,05 %
Portefeuille FNB de revenu	2,20 %	2,06 %	1,10 %	2,42 %	2,19 %	1,30 %
Portefeuille FNB conservateur	2,27 %	2,09 %	1,15 %	2,46 %	2,24 %	1,36 %
Portefeuille FNB équilibré	2,31 %	2,10 %	1,21 %	2,60 %	2,34 %	1,44 %
Portefeuille FNB croissance	2,37 %	2,22 %	1,30 %	2,73 %	2,45 %	1,65 %
Portefeuille FNB actions de croissance	2,42 %	2,24 %	1,36 %	2,79 %	2,51 %	1,71 %
FNB d'actions canadiennes à faible volatilité	2,53 %	2,34 %	1,44 %	2,94 %	2,65 %	1,85 %
FNB d'actions américaines à faible volatilité	2,54 %	2,34 %	1,44 %	2,90 %	2,60 %	1,80 %
FNB d'actions internationales à faible volatilité	2,68 %	2,43 %	1,57 %	2,99 %	2,70 %	1,92 %
Revenu mensuel	2,57 %	2,40 %	1,47 %	2,84 %	2,59 %	1,75 %
Allocation de l'actif	2,49 %	2,43 %	1,47 %	2,80 %	2,49 %	1,72 %
Dividendes	2,68 %	2,53 %	1,62 %	3,07 %	2,76 %	1,95 %
Revenu mensuel élevé II	2,76 %	2,50 %	1,67 %	3,12 %	2,81 %	2,00 %
Équilibré gestion tactique	2,57 %	2,45 %	1,47 %	2,87 %	2,60 %	1,78 %
Mondial équilibré durable	2,66 %	2,42 %	1,53 %	2,87 %	2,60 %	1,66 %
Concentré d'actions mondiales	3,00 %	2,81 %	1,89 %	3,32 %	3,03 %	2,20 %
Concentré mondial équilibré	2,63 %	2,37 %	1,50 %	2,89 %	2,64 %	1,76 %
Actions mondiales à perspectives durables ¹¹	2,83 %	2,65 %	1,86 %	3,30 %	3,01 %	2,17 %
FNB ESG équilibré ¹¹	2,23 %	2,11 %	1,19 %	2,55 %	2,31 %	1,43 %
Obligations mondiales multisectorielles durables ¹²	2,61 %	2,50 %	1,49 %	2,81 %	2,65 %	1,69 %
Marché monétaire ¹³	0,16 %	N/A	0,17 %	0,16 %	N/A	0,16 %

Le RFG englobe les frais de gestion, les frais d'assurance, les frais d'administration fixes (0,25 %), ainsi que les taxes applicables.

¹¹ Le Fonds est entré en activité le 11 mai 2020 et le RFG est une estimation (y compris les taxes applicables).

¹² Le Fonds est entré en activité le 13 juin 2022 et le RFG est une estimation (y compris les taxes applicables).

¹³ BMO Assurance renonce actuellement à une partie des frais pour ce Fonds. BMO Assurance n'a aucunement l'obligation de continuer à renoncer à ces frais et peut mettre fin à la renonciation à tout moment sans préavis. Pour la période close le 31 décembre 2021, le RFG de la catégorie A, compte non tenu de la renonciation, s'est établi à 1,40 % pour l'option 75/75, à 1,41 % pour l'option 75/100 et à 1,42 % pour l'option 100/100. Le RFG de la catégorie F, compte non tenu de la renonciation, s'est établi à 0,85 % pour l'option 75/75, à 0,85 % pour l'option 75/100 et à 0,85 % pour l'option 100/100.

FPG 75/100 plus 75 100			
Fonds	RFG		
	Catégorie A	Prestige	Catégorie F
Portefeuille FNB à revenu fixe	2,12 %	1,94 %	1,05 %
Portefeuille FNB de revenu	2,42 %	2,19 %	1,30 %
Portefeuille FNB conservateur	2,46 %	2,24 %	1,36 %
Portefeuille FNB équilibré	2,60 %	2,34 %	1,44 %
Marché monétaire ¹⁶	0,16 %	N/A	0,16 %

FPG 100/100 100 100				Frais d'ORCG
Fonds	RFG			
	Catégorie A	Prestige	Catégorie F	
Portefeuille FNB conservateur	2,88 %	2,49 %	1,75 %	0,20 %
Portefeuille FNB équilibré	3,03 %	2,63 %	1,92 %	0,20 %
Revenu mensuel	3,22 %	2,79 %	2,12 %	0,20 %
Allocation de l'actif	3,21 %	2,81 %	2,12 %	0,20 %
Mondial équilibré durable	3,30 %	2,92 %	2,18 %	0,20 %
Concentré mondial équilibré	3,22 %	2,79 %	2,16 %	0,20 %
FNB ESG équilibré ¹⁴	2,89 %	2,57 %	1,86 %	0,20 %
Obligations mondiales multisectorielles durables ¹⁵	3,24 %	2,85 %	2,13 %	0,15 %
Canadien de croissance équilibré	3,02 %	2,85 %	1,95 %	0,20 %
Américain de croissance équilibré	3,08 %	2,70 %	2,01 %	0,20 %
Canadien stratégie de revenu	3,01 %	2,67 %	1,95 %	0,15 %
Nord-américain stratégie de revenu	2,95 %	2,58 %	1,89 %	0,15 %
Marché monétaire ¹⁶	0,16 %	N/A	0,18 %	0,00 %

Le RFG englobe les frais de gestion, les frais d'assurance, les frais d'administration fixes (0,25 %), ainsi que les taxes applicables.

¹⁴ Le Fonds est entré en activité le 10 mai 2021 et le RFG est une estimation (y compris les taxes applicables).

¹⁵ Le Fonds est entré en activité le 13 juin 2022 et le RFG est une estimation (y compris les taxes applicables).

¹⁶ BMO Assurance renonce actuellement à une partie des frais pour ce Fonds. BMO Assurance n'a aucunement l'obligation de continuer à renoncer à ces frais et peut mettre fin à la renonciation à tout moment sans préavis. Pour la période close le 31 décembre 2021, le RFG de la catégorie A, compte non tenu de la renonciation, s'est établi à 1,40 % pour l'option 75/75, à 1,41 % pour l'option 75/100 et à 1,42 % pour l'option 100/100. Le RFG de la catégorie F, compte non tenu de la renonciation, s'est établi à 0,85 % pour l'option 75/75, à 0,85 % pour l'option 75/100 et à 0,85 % pour l'option 100/100.

Frais de l'option de réinitialisation du capital garanti au décès (FPG 100/100 seulement)

Si le client choisit l'option, des frais sont calculés quotidiennement pour chaque fonds et prélevés par retrait de parts tous les six mois¹⁷ (30 juin et 31 décembre) jusqu'à l'âge de 80 ans. Taux des frais applicables à la valeur marchande du fonds.

¹⁷ La perception des frais peut avoir lieu plus tôt, à la date de retrait ou d'échange de la totalité ou d'une partie de la valeur d'un fonds.



Demandes et autres formulaires administratifs

Formulaires à remplir		Signatures requises
Proposition (particulier) : 592F [EXEMPLE]; 642F [EXEMPLE] pour un CELI Proposition (prête-nom) : 589F [EXEMPLE]		Propriétaire de la police
+		
Si une tierce partie participe au paiement (ou a accès à la valeur) du contrat ou que le contrat est signé par un avocat/notaire sous procuration, veuillez remplir le formulaire 576F.		Propriétaire de la police
+		
Pour les contrats de catégorie F au nom du client ¹⁹ , remplir une Convention de compte client pour les séries de parts au nom du client (957F).		Propriétaire de la police
+		
Particuliers	Personne morale, fiducie ou société de personnes	
Comptes enregistrés	Comptes non enregistrés	+
Avenants relatifs aux régimes immobilisés	Dépôt d'au moins 100 000 \$: 420F	576F, 592F, RC519F Statuts ou convention de fiducie
		Propriétaire de la police
Débits préautorisés Accord de débit préautorisé et un chèque préimprimé portant la mention « Nul » ou un formulaire bancaire de DPA		Propriétaire de la police
+		
Chèque à l'ordre de : BMO Société d'assurance-vie		Propriétaire de la police
Autorisation de transfert Autorisation de transfert de placements enregistrés et non enregistrés : 857F ou T2151		Propriétaire de la police
Autorisation limitée d'opération : 613F		Propriétaire de la police
Dépôts, retraits, DPA/PRA et échanges/transferts : 611F		Propriétaire de la police
Demande de prestation de décès : 614F		Demandeur
Changement de bénéficiaire, de propriétaire ou de rentier : 612F		Propriétaire de la police
Option de règlement sous forme de rente : 838F		Propriétaire de la police
Cotisation d'une société à un REER : 699F		Signataire autorisé

Important!

Assurez-vous que les chèques sont bel et bien à l'ordre de **BMO Société d'assurance-vie**. Nous n'acceptons que les chèques préimprimés. Pour les contrats enregistrés, le chèque doit être émis par le cotisant. Les traites bancaires seront refusées.

Envoyez les propositions aux coordonnées suivantes :

Centre d'administration et de services FPG BMO
250 Yonge Street, 7th Floor, Toronto (Ontario) M5B 2M8

Télécopieur : **1 855 747-5613**

Ou par courriel par le biais de votre AGD (partenaires ayant droit au protocole de sécurité de la couche transport [TLS] seulement). Appelez votre bureau administratif des AGD pour plus de renseignements.



Code des fonds

Fonds	FPG 75/75, catégorie A					
	Frais d'acquisition initiaux	Frais d'acquisition différés	Sans frais d'acquisition (3)	Sans frais d'acquisition (5)	Catégorie F (prête-nom)	Catégorie F (au nom du client) ¹⁹⁾
Portefeuille FNB à revenu fixe	BLA2011	BLA2021	BLA2001	BLA2002	BLA2005	BLA2006
Portefeuille FNB de revenu	BLA2111	BLA2121	BLA2101	BLA2102	BLA2105	BLA2106
Portefeuille FNB conservateur	BLA2211	BLA2221	BLA2201	BLA2202	BLA2205	BLA2206
Portefeuille FNB équilibré	BLA2311	BLA2321	BLA2301	BLA2302	BLA2305	BLA2306
Portefeuille FNB croissance	BLA2411	BLA2421	BLA2401	BLA2402	BLA2405	BLA2406
Portefeuille FNB actions de croissance	BLA2511	BLA2521	BLA2501	BLA2502	BLA2505	BLA2506
FNB d'actions américaines à faible volatilité	BLA2611	BLA2621	BLA2601	BLA2602	BLA2605	BLA2606
FNB d'actions canadiennes à faible volatilité	BLA2711	BLA2721	BLA2701	BLA2702	BLA2705	BLA2706
FNB d'actions internationales à faible volatilité	BLA4511	BLA4521	BLA4501	BLA4502	BLA4505	BLA4506
Revenu mensuel	BLA2911	BLA2921	BLA2901	BLA2902	BLA2905	BLA2906
Allocation de l'actif	BLA4011	BLA4021	BLA4001	BLA4002	BLA4005	BLA4006
Dividendes	BLA4111	BLA4121	BLA4101	BLA4102	BLA4105	BLA4106
Revenu mensuel élevé II	BLA4211	BLA4221	BLA4201	BLA4202	BLA4205	BLA4206
Équilibré gestion tactique	BLA4311	BLA4321	BLA4301	BLA4302	BLA4305	BLA4306
Mondial équilibré durable	BLA4411	BLA4421	BLA4401	BLA4402	BLA4405	BLA4406
Concentré mondial équilibré	BLA4611	BLA4621	BLA4601	BLA4602	BLA4605	BLA4606
Concentré d'actions mondiales	BLA4711	BLA4721	BLA4701	BLA4702	BLA4705	BLA4706
Actions mondiales à perspectives durables	BLA4811	BLA4821	BLA4801	BLA4802	BLA4805	BLA4806
FNB ESG Équilibré	BLA4911	BLA4921	BLA4901	BLA4902	BLA4905	BLA4906
Obligations mondiales multisectorielles durables	BLA5811	BLA5821	BLA5801	BLA5802	BLA5805	BLA5806
Marché monétaire	BLA2811	BLA2821	BLA2801	BLA2802	BLA2805	BLA2806

Fonds	FPG 75/100, catégorie A					
	Frais d'acquisition initiaux	Frais d'acquisition différés	Sans frais d'acquisition (3)	Sans frais d'acquisition (5)	Catégorie F (prête-nom)	Catégorie F (au nom du client) ¹⁹⁾
Portefeuille FNB à revenu fixe	BLA1011	BLA1021	BLA1001	BLA1002	BLA1005	BLA1006
Portefeuille FNB de revenu	BLA1111	BLA1121	BLA1101	BLA1102	BLA1105	BLA1106
Portefeuille FNB conservateur	BLA1211	BLA1221	BLA1201	BLA1202	BLA1205	BLA1206
Portefeuille FNB équilibré	BLA1311	BLA1321	BLA1301	BLA1302	BLA1305	BLA1306
Portefeuille FNB croissance	BLA1411	BLA1421	BLA1401	BLA1402	BLA1405	BLA1406
Portefeuille FNB actions de croissance	BLA1511	BLA1521	BLA1501	BLA1502	BLA1505	BLA1506
FNB d'actions américaines à faible volatilité	BLA1611	BLA1621	BLA1601	BLA1602	BLA1605	BLA1606
FNB d'actions canadiennes à faible volatilité	BLA1711	BLA1721	BLA1701	BLA1702	BLA1705	BLA1706
FNB d'actions internationales à faible volatilité	BLA3511	BLA3521	BLA3501	BLA3502	BLA3505	BLA3506
Revenu mensuel	BLA1911	BLA1921	BLA1901	BLA1902	BLA1905	BLA1906
Allocation de l'actif	BLA3011	BLA3021	BLA3001	BLA3002	BLA3005	BLA3006
Dividendes	BLA3111	BLA3121	BLA3101	BLA3102	BLA3105	BLA3106
Revenu mensuel élevé II	BLA3211	BLA3221	BLA3201	BLA3202	BLA3205	BLA3206
Équilibré gestion tactique	BLA3311	BLA3321	BLA3301	BLA3302	BLA3305	BLA3306
Mondial équilibré durable	BLA3411	BLA3421	BLA3401	BLA3402	BLA3405	BLA3406
Concentré mondial équilibré	BLA3611	BLA3621	BLA3601	BLA3602	BLA3605	BLA3606
Concentré d'actions mondiales	BLA3711	BLA3721	BLA3701	BLA3702	BLA3705	BLA3706
Actions mondiales à perspectives durables	BLA3811	BLA3821	BLA3801	BLA3802	BLA3805	BLA3806
FNB ESG Équilibré	BLA3911	BLA3921	BLA3901	BLA3902	BLA3905	BLA3906
Obligations mondiales multisectorielles durables	BLA5911	BLA5921	BLA5901	BLA5902	BLA5905	BLA5906
Marché monétaire	BLA1811	BLA1821	BLA1801	BLA1802	BLA1805	BLA1806



Code des fonds

Fonds	FPG 75/100 Plus, catégorie A ¹⁸					
	Frais d'acquisition initiaux	Frais d'acquisition différés	Sans frais d'acquisition (3)	Sans frais d'acquisition (5)	Catégorie F (prête-nom)	Catégorie F (au nom du client) ¹⁹
Portefeuille FNB à revenu fixe	BLA79011	N/A	N/A	N/A	BLA79005	BLA79006
Portefeuille FNB de revenu	BLA79111	N/A	N/A	N/A	BLA79105	BLA79106
Portefeuille FNB conservateur	BLA79211	N/A	N/A	N/A	BLA79205	BLA79206
Portefeuille FNB équilibré	BLA79311	N/A	N/A	N/A	BLA79305	BLA79306
Marché monétaire	BLA79411	N/A	N/A	N/A	BLA79405	BLA79406

Fonds	FPG 100/100, catégorie A					
	Frais d'acquisition initiaux	Frais d'acquisition différés	Sans frais d'acquisition (3)	Sans frais d'acquisition (5)	Catégorie F (prête-nom)	Catégorie F (au nom du client) ¹⁹
Portefeuille FNB conservateur	BLA5011	BLA5021	BLA5001	BLA5002	BLA5005	BLA5006
Portefeuille FNB équilibré	BLA5111	BLA5121	BLA5101	BLA5102	BLA5105	BLA5106
Revenu mensuel	BLA5211	BLA5221	BLA5201	BLA5202	BLA5205	BLA5206
Allocation de l'actif	BLA5311	BLA5321	BLA5301	BLA5302	BLA5305	BLA5306
Mondial équilibré durable	BLA5411	BLA5421	BLA5401	BLA5402	BLA5405	BLA5406
Concentré mondial équilibré	BLA5511	BLA5521	BLA5501	BLA5502	BLA5505	BLA5506
FNB ESG Équilibré	BLA5611	BLA5621	BLA5601	BLA5602	BLA5605	BLA5606
Obligations mondiales multisectorielles durables	BLA5711	BLA5721	BLA5701	BLA5702	BLA5705	BLA5706
Américain de croissance équilibré	BLA111	BLA121	BLA101	BLA102	BLA105	BLA106
Canadien de croissance équilibré	BLA211	BLA221	BLA201	BLA202	BLA205	BLA206
Nord-américain stratégie de revenu	BLA311	BLA321	BLA301	BLA302	BLA305	BLA306
Canadien stratégie de revenu	BLA411	BLA421	BLA401	BLA402	BLA405	BLA406
Marché monétaire	BLA511	BLA521	BLA501	BLA502	BLA505	BLA506

¹⁸ Offerte avec l'option Frais d'acquisition initiaux (FAI) assortie d'une commission sur les dépôts de 0 % et l'option de frais de vente de la catégorie F.

¹⁹ La catégorie F au nom du client est accessible au moyen de Fundserv seulement. Frais de conseiller maximaux de 1,25 %.

Les dépôts admissibles passeront automatiquement de la catégorie A à la catégorie Prestige du fonds correspondant.



Contactez-nous

Pour obtenir de plus amples renseignements à propos des produits de BMO Assurance, veuillez appeler votre AGD, communiquer avec votre bureau régional des ventes de BMO Assurance, appeler au 1-855-639-3869 ou envoyer un courriel à ClientServices.BMOLifeGIF@bmo.com

bmoassurance.com/conseiller



Ici, pour vous.^{MC}

À L'USAGE DES CONSEILLERS SEULEMENT. NE PAS DISTRIBUER AU PUBLIC.

Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire de la police, et sa valeur peut fluctuer à la hausse comme à la baisse.

BMO Société d'assurance-vie est le seul émetteur et garant des clauses de garanties prévues dans ces contrats. Ce document donne un aperçu des caractéristiques et des avantages des FPG BMO. La note explicative des FPG BMO et les dispositions de la police fournissent des renseignements détaillés et prévalent dans tous les cas. Elles peuvent être consultées sur le site bmo.com/assurance/conseiller/produits. Assureur : BMO Société d'assurance-vie

^{MC/MD} Marque de commerce/marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.